

Budget 2023 : des investissements majeurs malgré les contraintes



Le budget de l'année 2023 a été voté en conseil municipal lors de la séance du 2 février. Un budget contraint par les hausses du coût de l'énergie ainsi que le poids historique de la dette, mais une gestion rigoureuse permet à Beauchamp d'investir. Tour d'horizon avec Nicolas Manac'h, adjoint au maire en charge des finances et de la modernisation des services.

▼ Contenu

En préambule, comment se porte la ville de Beauchamp financièrement ?

Notre équipe poursuit assurément le désendettement communal. Celui-ci pèse toujours autant sur les finances de la ville, même si la dette diminue au fil des ans, à hauteur de 1,2M€ par an. Au 1er janvier 2023, la dette se chiffre à 26,6 M€.

Toutefois, pour financer ses nouveaux projets et être autonome dans son programme d'investissements, Beauchamp a accumulé une épargne conséquente (10,2M€ au 31 décembre 2022) grâce à sa gestion consciencieuse. Les objectifs d'une partie importante de nos investissements résident notamment dans les économies d'énergie grâce à la réhabilitation de nos infrastructures.

Comment se caractérise le budget 2023 ?

Cette année plusieurs caractéristiques ont été déterminantes dans la construction du budget :

- Nous faisons face à une hausse importante du coût de l'énergie (+ 425 000€) ;
- Notre masse salariale augmente de 220 000€ pour appliquer la revalorisation du SMIC et la hausse du point d'indice, qui permet de calculer les salaires de la fonction publique ;
- Nos services périscolaires connaissent une augmentation qui génère des dépenses, de l'ordre de 300 000€ ;
- L'un de nos emprunts, à taux variable, va générer 100 000€ d'intérêts supplémentaires ;
- L'inflation que connaît notre pays majore le coût de nos travaux.

Quelles seront les répercussions sur les impôts locaux ?

Conformément à notre engagement pris en 2017, nous avons fait le choix de garder les taux communaux de fiscalité identiques pour les ménages. Néanmoins, les bases d'imposition augmentent de 7,1% en raison de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales. Celles-ci sont fixées par les services de l'Etat.

Un mot pour conclure ?

Grâce à une recherche permanente d'optimisation des frais de fonctionnement et grâce au montage de dossiers complexes de demandes de subventions auprès de nos partenaires institutionnels, nous

poursuivons notre action de désendettement. Celle-ci se réalise en parallèle de nombreux investissements dans divers domaines, toujours sans hausse des taux de fiscalité. Ce budget 2023 a par ailleurs été voté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 2 février dernier.

Consultez sur la page suivante les chantiers d'envergure qui seront réalisés sur l'année à venir.